

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mars 2008

ORGANISMES GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉS - (n° 719)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 93

présenté par
M. Herth, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

AVANT L'ARTICLE 11 BIS

Dans l'intitulé du chapitre V *ter*, supprimer les mots :

« en génomique végétale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objet de cet amendement est de permettre l'insertion ultérieure au sein du chapitre V *ter* d'un amendement concernant la valorisation de l'expertise dans la carrière des chercheurs, sans que celle-ci soit spécifiquement liée à un domaine de recherche particulier.